

## Communication Mr Antoine Corolleur, Président du Syndicat d'Énergie du Finistère

Intervention de Mr Antoine Corolleur, maire de Plourin, et président du Syndicat d'Énergie du Finistère. « OUI, vous avez tout à fait le droit de refuser l'installation de Linky ! »

« Bien merci ! Donc effectivement, je vais prendre la parole puisque je suis le maire de Plourin et puis je suis en même temps Président du Syndicat d'Énergie du Finistère et donc l'autorité concédante sur la distribution électrique qui effectivement est gérée par ErDF qui est une entreprise privée hein ? qui dépend du groupe EDF et qui a donc décidé sous effectivement l'application d'une directive européenne de mettre en place des compteurs donc dits « intelligents » qui permettent effectivement de s'adapter ??? et d'autres fonctionnalités qui ne seront pas toutes mises en œuvre tout de suite hein ?

Alors quand on dit par exemple que ça va permettre de savoir, de surveiller les gens, faut quand même être relativement réservé par rapport à cela, les gens sont quand même libres de prendre leur douche à l'heure qu'ils veulent ou d'aller se coucher à l'heure qu'ils veulent. C'est pas du tout un outil de surveillance. Par contre, effectivement il y a le problème des données. Mais ça, on le retrouve dans l'ensemble des équipements informatiques où effectivement les données quand vous allez sur Google, vous êtes aussi surveillés de très près et on sait exactement les sites sur lesquels vous allez.

Alors, le problème effectivement de la propriété des compteurs, il n'appartient pas au concessionnaire, il appartient à la concession.

Donc, la concession, c'est effectivement pour le Finistère, c'est un regroupement de communes puisqu'il y a 275 communes sur les 283 qui sont adhérentes de ??? pour ??? l'autorité concédante qui concerne les villes de la communauté urbaine de Brest, de Brest Métropole.

Et donc, il y a deux autorités concédantes sur le Finistère.

En général, donc, le système français il est fait d'une façon relativement monopolistique où 95% de la distribution électrique se fait par ErDF et après il y a quelques régies ou quelques ESD ??? qui existent en France heu pour globalement heu elles sont toutes dans l'obligation de se mettre aussi avec des compteurs heu ??? à EDF.

Alors, je crois qu'il ne faut pas non plus confondre, faire l'amalgame entre la technologie utilisée pour les compteurs Linky ou les compteurs où effectivement la technologie c'est « courants porteurs en ligne » alors que pour le gaz ou pour l'eau, on n'est pas du tout sur la même technologie parce que il n'y a pas du tout de courants porteurs en ligne puisque là, c'est le système de GSM comme une puce électronique que vous avez dans chacun de vos portables et puis, il n'y a pas de diffusion à l'intérieur de la maison.

Alors, c'est vrai que nous, on est ici à l'écoute parce que la responsabilité d'élu que l'on peut avoir, elle peut être recherchée en cas de dysfonctionnement d'une part ou en cas effectivement d'incidents sur la santé.

Alors, on vit dans un système où en fait on n'est pas décideur concernant la technologie employée. C'est l'entreprise ErDF qui a donc décidé d'utiliser ces compteurs.

Par contre, effectivement, la propriété n'indique pas obligatoirement la conséquence ou des incidents sous sa responsabilité d'un choix technologique qui a été fait d'une part par le gouvernement puisque effectivement c'est une application d'une directive européenne d'une entreprise qui dépend à 80, enfin d'ErDF dont l'état est actionnaire à 85%.

Donc c'est difficile pour nous en tant qu'élus d'endosser la responsabilité d'un choix qui ne nous appartient pas puisque le choix technologique a été utilisé par une entreprise mais on n'a pas été entre guillemets « décideurs de cette technologie » ni des incidents qu'il pourrait y avoir derrière.

Donc, on vit dans un système où on n'a plus le choix et on vit dans un système où on pourrait éventuellement être bi-responsables.

Alors, moi, je crois qu'il faut être relativement clair par rapport à ça.

Vous avez la possibilité de refuser l'installation. Si, Si, Si ! Vous avez la possibilité de refuser l'installation. Et la CRE, donc la Commission de Régulation de l'Énergie est en train d'étudier les

tarifs. Effectivement, vous serez mis à contribution pour quelques euros de plus par an.

Parce qu'effectivement, il faudra payer les gens pour continuer à faire le relevé ??? ou la relève. Ce ne sera plus ???

Vous avez le choix de le faire et vous pouvez absolument refuser l'installation des compteurs Linky. Ça je peux vous le dire et effectivement comme l'a dit l'orateur, enfin l'intervenant, il n'y a pas de texte réglementaire qui impose. Vous n'irez pas en prison. Les gendarmes ne viendront pas non plus escorter les installateurs de compteur Linky pour l'installer.

Ces compteurs donc sont installés par des entreprises sous-traitantes à ErDF et donc, ils ont un certain nombre d'objectifs, de nombre de compteurs à poser par jour. D'où la pression effectivement parce qu'ils sont payés en fonction de ça d'installer le compteur.

Par contre, si vous voulez vous y opposer et je parle sous contrôle d'une responsable d'ErDF qui est là, donc je pense qu'effectivement, c'est possible.